



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 65892

Texte de la question

Des mesures de report de cotisations pour les agriculteurs ont été prises concernant les six premiers mois de 2001. Malheureusement, la crise perdure et la plupart des éleveurs spécialisés dans la production de viande bovine sont dans des situations catastrophiques et ne pourront pas honorer le troisième appel qui vient de leur être adressé. C'est pourquoi M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les mesures qu'il compte mettre en oeuvre, assez rapidement, afin de soutenir les éleveurs trop éprouvés par les différentes crises.

Texte de la réponse

Une importance particulière est attachée aux difficultés rencontrées par les éleveurs confrontés à la crise du marché de la viande bovine. Cette attention trouve sa traduction dans une double mesure : d'une part, le report du paiement à trois ans pour les éleveurs spécialisés en production de viande bovine, de 30 % ou de 50 % du montant de leurs cotisations sociales personnelles dues en 2001 en fonction de leur taux de spécialisation ; d'autre part, l'octroi de crédits supplémentaires d'aide au paiement des cotisations sociales attribués prioritairement aux éleveurs bovins et qui s'élèvent à 124 287 000 francs pour l'année 2001. Cette somme comprend la dotation versée en octobre aux départements les plus atteints par la crise, dotation destinée à aider les éleveurs bovins à régler le montant du troisième appel de cotisations. En outre, le ministère de l'agriculture et de la pêche a diligenté une enquête aux fins d'évaluer, la manière aussi précise que possible, les pertes de revenus des éleveurs bovins. Il sera tenu compte des résultats de cette enquête lors de la répartition des crédits d'aide au paiement des cotisations sociales pour l'année 2002. Enfin, les caisses de mutualité sociale agricole ont créé un fonds de solidarité mutualisant leurs réserves financières disponibles afin qu'elles puissent mieux faire face aux crises sectorielles agricoles telle celle engendrée par l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65892

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5288

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 685